

Conseil de Ville du 30 octobre 2023

Motion interpartis : Sécurité des écolières/écoliers aux abords de l'école du Righi

La sécurité des enfants qui fréquentent l'école du Righi est préoccupante. Aucun écolier n'est en effet à l'abri d'un accident causé sur le chemin de cette école et plus particulièrement aux abords de celle-ci.

L'école du Righi est construite à proximité directe d'un axe routier de la Ville de Delémont extrêmement fréquenté par le trafic automobile (route de Moutier). Elle jouxte également un kiosque, ainsi que la chapelle St.-Joseph-Righi.

En l'absence de parking à proximité immédiate, les automobilistes immobilisent leur véhicule le long de la rue des Pervenches pour pouvoir accéder au kiosque ou à la chapelle. A cela s'ajoutent les véhicules des parents d'élèves qui déposent ou attendent leur(s) enfant(s) près de cette école, ainsi que celles et ceux qui obstruent temporairement le trottoir.

Cette situation n'est pas satisfaisante et même dangereuse. La priorité conférée par les passages pour piétons n'assure en effet pas une aide décisive aux enfants, ni aux personnes âgées ou à mobilité réduite. Si ceux-ci doivent traverser la chaussée à cet endroit, il est difficile pour les conducteurs de s'arrêter dans des conditions sûres et de leur céder la priorité.

Les soussignés demandent au Conseil communal de mettre en place rapidement toutes les mesures utiles, notamment la mise en zone 30 km/h, pour sécuriser ce périmètre et pour éviter aux écolières/écoliers des dangers causés par ces parking sauvages non autorisés.

Nous remercions le Conseil communal de sa diligence.

Delémont, le 30 octobre 2023

Pour le groupe Le Centre

Lisiane Poupon

Pour le groupe PLR-PVL

Pierre Xavier Meury

P. Meury

Gu

Flu

PSD-JSJ

P.B. / P.V. Billet
I. Lami

PCSI

~~Ma~~ Jordan
P.No! -

CS-POP et VERT-E-S

G. Lukan
~~Handy~~
C. Lohet / Lind
P. W. and
C. Lohet

UDC